

Les défaillances d'entreprises diminuent dans tous les secteurs

Les défaillances d'entreprises en France ont atteint un niveau "historiquement bas" en juillet, en raison des mesures réglementaires et des aides aux entreprises face à la pandémie, a rapporté mercredi la Banque de France.

Temps de lecture : minute

11 août 2021

Le nombre des défaillances d'entreprises est tombé à 27 896 fin juillet 2021, selon un décompte provisoire, soit 27,6% de moins qu'un an plus tôt et presque moitié moins (-47,9%) qu'en juillet 2019. Le recul s'observe dans presque tous les secteurs, "y compris ceux les plus touchés par les mesures de restrictions liées à la situation sanitaire" comme l'hébergement-restauration (-41,9% sur un an) ou le commerce (-30,4% sur un an). Seules les activités immobilières enregistrent une hausse de 1,9% des défaillances sur un an, mais avec une baisse des défaillances de 23,8% sur deux ans.

La baisse concerne toutes les tailles d'entreprises, y compris les plus grandes pour lesquelles elle est toutefois limitée à 14%, avec 37 défaillances. Les défaillances de grands groupes et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont toutefois en hausse de 42,3% sur deux ans. À l'inverse, celles des micro-entreprises ont diminué de près de moitié (-48,2%) sur la même période.

Les PGE limitent la casse

La diminution des défaillances mesurée sur un an est légèrement moindre

que celle constatée en juin, mais cela est dû à un *"effet de base"* , cette baisse ayant commencé au printemps 2020 avec la crise sanitaire, relève la banque centrale. *"Ce phénomène d'effet de base devrait s'accroître dans les prochains mois avec la prise en compte progressive, dans la base de calcul des variations, des mois suivants de 2020"* , selon le communiqué.

Depuis le début de la crise sanitaire, le recul des défaillances est aussi lié d'une part à une modification temporaire des *"dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement"* et d'autre part aux *"mesures de soutien qui apportent des aides de trésorerie ou permettent aux entreprises de réduire ou retarder le paiement de certaines charges"* , explique la Banque de France dans son communiqué. Plus de 685 000 prêts garantis par l'État (PGE) ont notamment été distribués depuis mars 2020 pour un montant total de près de 140 milliards d'euros, selon le ministère de l'Économie.